

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 23.05.07

Date de convocation : 8 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois  
Le 13 juin à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**ENVIRONNEMENT**  
**Sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets**  
**Autorisation de signature d'une convention d'objectif avec le Réel-CPIE de Lozère**

Monsieur le président rappelle aux membres du bureau syndical que l'association Réel (Réseau d'Éducation à l'Environnement de la Lozère), labellisée CPIE en 2019, est une association reconnue d'intérêt général dont le but est de favoriser l'éducation à l'environnement par la mise en réseau des différents acteurs du territoire. L'association concourt à la transition écologique et au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative.

Le Président rappelle également que depuis de nombreuses années, le SDEE soutient la réalisation de campagnes de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, portées par le Réel-CPIE, auprès de l'ensemble des élèves du cycle 3 du département (du CM1 à la 6<sup>ème</sup>). Ces campagnes sont à chaque fois plébiscitées par les élèves ainsi que leurs enseignants, qui en font toujours des retours très positifs.

La dernière campagne en date, qui a débuté au cours de l'année scolaire 2020/2021 et qui est en train de s'achever, a permis la sensibilisation de près de 1 500 élèves. Celle-ci a également été l'occasion d'expérimenter la mise en place d'actions de sensibilisation à destination du grand public, dans l'objectif de mobiliser le plus grand nombre autour des gestes de tri et de réduction des déchets.

Afin de poursuivre ces actions de sensibilisation, le Réel-CPIE propose de relancer pour 3 ans une campagne de sensibilisation auprès des scolaires, en recentrant celle-ci sur les classes des écoles primaires (CM1 et CM2), tout en conservant un volet grand public dans l'objectif de mobiliser davantage les lozériennes et lozériens.

Face aux contraintes relevées lors de l'expérimentation conduite sur l'année 2022/2023 pour créer un lien direct entre les actions proposées au sein d'une école et la mise en place d'ateliers associant les habitants, les parents d'élèves ou encore les associations locales, le Réel-CPIE propose désormais la mise en place d'animations sous forme de stands ou ateliers auprès d'un public dit "non captif", lors d'évènements déjà existants.

Plusieurs évènements locaux ont déjà pu être identifiés, au cours desquels il est facile de faire le lien avec la thématique des déchets (vides greniers, foires, marchés de producteurs, fêtes de village, festivals...). Les ateliers ludiques et participatifs proposés par le Réel-CPIE permettront aux habitants de découvrir ou redécouvrir tout ce qu'il faut savoir pour gérer au mieux nos déchets et pour les réduire. Des informations concrètes sur la situation en Lozère (photos, chiffres clés...) seront présentées, ainsi que des pistes pour réduire sa production de déchets (adresses des ressourceries, Repair Café, etc...).

Afin de concrétiser ces interventions, qui s'inscrivent dans les objectifs du SDEE, à compter de l'année scolaire 2023/2024 et jusqu'au 31 août 2026, il est proposé au bureau syndical de conclure avec le Réel-CPIE une convention d'objectif et d'allouer à cette opération une subvention d'un montant maximum de 86 800 €, répartie comme suit :

- ✓ 57 400€ pour la campagne de sensibilisation scolaire, qui concernerait 140 classes de CM1 et CM2 (ou classes uniques), soit environ 410 € par classe ;
- ✓ 29 400€ pour la campagne de sensibilisation grand public, comprenant 60 animations sur une trentaine de communes différentes, soit environ 490 € par journée d'animation.

Il est précisé que les montants effectivement versés seront fonction du nombre d'interventions réellement effectuées et du nombre d'intervenants mobilisés.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**APPROUVE** la mise en œuvre du programme de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets tel que présenté, à compter de l'année scolaire 2023/2024 et jusqu'au 31 août 2026 ;

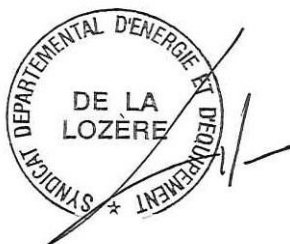
**DÉCIDE** d'allouer au Réel-CPIE pour la réalisation de cette opération, une subvention maximum de 86 800€ ;

**AUTORISE** son Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230613-20230507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.